



Médecine



Pharmacie



Maïeutique



Odontologie



Filières
Paramédicales

Kinésithérapie
Ergothérapie
Psychomotricité
Manip. Radio
Podologie

COLLE 4 - UE15sp Psychomotricité

30 mars 2020

1H

Dans un premier temps, vous donnerez la définition consensuelle du trouble psychomoteur (selon le CEDIFP) puis la définition donnée par Corraze.

Ensuite, dans un deuxième temps, vous définirez le tonus selon REICH et WALLON.

Enfin, dans un troisième temps, vous expliquerez le fonctionnement psycho-physiologique du tonus.